



MUNICIPALITE  
1189 SAUBRAZ

## **AU CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

### **Préavis municipal n°02/2025**

### **relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2024**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le document comptable composé du bilan et des comptes de fonctionnement 2024, fait partie intégrante du présent préavis ainsi que le rapport de la Municipalité sur sa gestion.

Le résultat de l'exercice affiche une perte de CHF 79'557.21, soit un écart favorable par rapport à la perte budgétée de CHF 343'097.18. Cette amélioration de la situation financière s'explique par plusieurs facteurs, détaillés ci-dessous.

Principaux écarts entre budget et comptes :

*1. Entretien des routes*

Les dépenses liées à l'entretien des routes ont été inférieures au budget, avec une économie d'environ CHF 55'000.00.

*2. Service technique*

Le service technique a également coûté moins que prévu, générant une économie d'environ CHF 20'000.00.

*3. Ecoles*

Les charges liées aux écoles ont été inférieures de CHF 25'000.00 par rapport au budget.

*4. Terrain et cours d'eau*

Un projet de remaniement et de simplification du bornage parcellaire agricole budgété à CHF 35'000.00, n'a finalement pas été réalisé en 2024.

*5. Recettes fiscales*

Les recettes issues des droits de mutation et des taxes sur les gains immobiliers ont été supérieures aux prévisions, avec un excédent d'environ CHF 35'000.00.

Le découvert de la Commune augmente et passe à CHF 167'663.38 (CHF 88'106.17 au 31 décembre 2023). Les emprunts bancaires s'élèvent à CHF 1'500'000.00 au 31 décembre 2024 contre CHF 1'600'000.00 au 31 décembre 2023, soit une diminution de CHF 100'000.00.

L'endettement total par habitant se monte à CHF 6'303.70 contre CHF 5'043.29 à fin 2023. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du passif transitoire, qui inclut les factures pour l'entretien de routes de CHF 866'441.73.

La population est restée relativement stable en 2024 et comprend 444 habitants (2023 : 449).

Les comptes et le bilan présentés dans ce rapport ont été approuvés par la Municipalité dans sa séance du 20 mai 2025, avec les réserves d'usage.

Toutes les pièces justificatives sont tenues à la disposition de la Commission de gestion et finances pour l'exécution de son mandat.

**Conclusion**

Considérant ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

**LE CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ**

- Vu le préavis municipal n° 02/2025 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**Décide**

**Article 1 :** d'accepter les comptes de l'année 2024, tels que présentés.

**Article 2 :** d'approuver la gestion de l'exercice 2024.

**Article 3 :** de donner décharge au Boursier, à la Commission de gestion et à la Municipalité.

Approuvé en séance de Municipalité du 20 mai 2025.

Le Syndic  
Davide Marguccio



La Secrétaire  
Evelyne Chesaux

Annexes :

- Comptes 2024
- Rapport de gestion
- Rapport du réviseur